

SYNDICAT MIXTE POUR LA FORMATION DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

Procès-verbal de la réunion du Comité du 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à 11h, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC, Maire de Péret.

Monsieur Philippe Doutremepuich a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BARRAL C, BARTHES JP, BILHAC C, BRUGUIERE MT, CABROL J, CHARPENTIER E, DOUTREMEPUICH P, FABRE AM, FOURNIER R, GERONIMO ML, HUC J, IMBERT A, NURIT D, PESCE S, PONS MP, REBOUL C, RIGAUD J, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA, TOLLERET I.

ABSENTS:

ARNAUD C, , BOUTES F, , CHAUDOIR G, , DRAY-FITOUSSI M, GLEIZES G, ILLAIRE R, , MARTY F, MESQUIDA K, MORERE N, PRADELLE S, TONDON L, WEBER P.

POUVOIR:

M. BOUTES F. donne pouvoir à M. HUC J.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2018

Monsieur le Président, donne lecture du procès-verbal du 10 décembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

MONTANT DE LA COTISATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CFMEL EN 2019

Monsieur le Président demande au comité de voter le montant de la cotisation du Conseil départemental pour 2019. (Les cotisations 2019 des communes et des établissements publics locaux ont fait l'objet de la délibération n° 2018-11 du 10 décembre 2018).

Conformément au montant voté par le Conseil départemental, la cotisation 2019 du Conseil départemental au CFMEL est de 126 000 € (identique à 2018).

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité le montant de la cotisation 2019 du Conseil départemental au CFMEL.

VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur le Président expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Monsieur le Président demande au Comité préalablement à l'adoption des crédits budgétaires, de décider du niveau de vote à adopter, ainsi que du régime des amortissements.

Le Comité à l'unanimité de ses membres, décide de voter le budget primitif 2019 par nature.

Il décide par ailleurs, que le vote se fera au niveau des chapitres budgétaires.

Monsieur le Président a donné lecture des différentes propositions budgétaires au titre de l'exercice 2019.

Il a commenté tous les postes budgétaires répartis au travers de différents comptes conformément à l'instruction M 14.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT une présentation retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget.

Le Comité a approuvé à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Section de fonctionnement : 605 000 €**
- **Section d'investissement : 24 610 €**

VOTE DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A LA TRESORIERE PRINCIPALE

Selon l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor. Ces derniers sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

Il est proposé au Comité cette indemnité au taux de 100% pour 2019

Vote pour : 20

Vote contre : 1

Abstention : 0

Le comité approuve à la majorité le taux de 100% pour 2019.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu la délibération du 4 décembre 2017 modifiant le tableau des effectifs,

Comme annoncé lors du précédent comité, le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux va procéder au recrutement d'un agent de catégorie B. Cet agent vient en renfort sur le traitement des questions juridiques ainsi que sur la comptabilité et la gestion de la paye et des carrières.

L'idée étant de libérer du temps aux cadres afin qu'ils aient plus de disponibilité pour organiser et élaborer les formations de 2019 et 2020.

Il est donc demandé au comité d'autoriser la modification du tableau des effectifs en créant un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Le tableau étant désormais comme il suit :

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont Temps non complet
Administrateur hors classe	A	1	
Attaché hors classe	A	1	
Attaché principal	A	1	1
Attaché	A	2	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	2	
Sous-total		8	1
Agents non titulaire	Catégorie	Effectif	
Attaché	A	1	
TOTAL GENERAL		10	

Monsieur le Président indique au comité que des suppressions de postes vont être soumis au CT du CDG de l'Hérault afin d'avoir un tableau des effectifs reflétant l'effectif réel du CFMEL.

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité le tableau des effectifs ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Afin de renouveler un parc informatique vieillissant (la majorité des ordinateurs ayant plus de 6 ans) et équiper deux nouveaux postes, le CFMEL a sollicité la société Oveanet qui a établi une proposition pour :

- 6 postes + 2 écrans + 6 licences Office

Cette solution permettra également d'harmoniser les versions des logiciels bureautiques (suite Office, Indesign, Magnus...) qui équipent chaque poste afin de gagner en efficacité.

Nous avons également sollicité un devis pour l'achat d'un nouveau vidéo projecteur plus performant, s'adaptant à tous les types de configurations que l'on peut rencontrer lors des formations.

Ces propositions pour le renouvellement du parc et un nouveau projecteur, d'un montant total de 7 660 € TTC ont été étudiées par les services et retenues.

Il est donc proposé au Comité de retenir l'offre de ce prestataire, et de donner délégation à Monsieur le Président pour signer le contrat, exécuter et suivre le projet.

Le Comité retient l'offre de ce prestataire et donne délégation à Monsieur le Président pour signer le contrat, exécuter et suivre le projet à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE GED

La Gestion électronique des documents (GED) actuelle - qui ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines - date de 2006, il est donc nécessaire de la renouveler. Le CFMEL souhaite développer une nouvelle GED qui reprendrait la majorité des rubriques existantes tout en intégrant de nouvelles fonctionnalités :

- Des données relatives à la formation :
 - (nombre de participants en fonction de leur qualité (maire, adjoint, conseiller municipal, administratif et autres).
 - Nombre de participants par réunion et par secteurs.
 - Nombre d'heures de formation.

- Des données relatives à l'assistance juridique :
 - Enregistrement des questions et des réponses.
 - Fonction recherche par plusieurs entrées.
 - Numérisation des dossiers (étude juridique et contentieux).

- L'annuaire complet des élus de l'Hérault.

- Des données métiers : gestion du courrier.

Il est donc proposé au Comité de donner délégation à Monsieur le Président afin de lancer une procédure de commande publique et de suivre le projet.

Le Comité décide de donner délégation à Monsieur le Président afin de lancer une procédure de commande publique et de suivre le projet à l'unanimité.

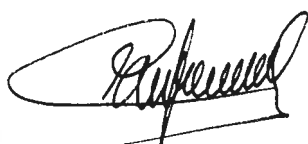
QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 25 février 2019

Le Secrétaire de Séance
Philippe Doutremepuich
Maire de Causse de la Selle



Le Président
Christian Bihac
Maire de Pères

